

CONVENTION D'EXPOSITION

Entre : la commune d'Amboise,

Située 60 rue de la Concorde

BP 247

37 402 Amboise Cedex

Représentée par son Maire, Thierry Boutard,

Et : l'Association Quilt Patch, représentée par Madame Manuela Hurtaud, Présidente,
domiciliée au 264 Rue Jacquelin 37 210 Noizay,

ci-après dénommée « le partenaire »

Il est exposé ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'une exposition intitulée « A la découverte du Patchwork » qui aura lieu à la médiathèque Aimé Césaire, 17 rue du Clos des Gardes, à Amboise du 4 au 25 février 2023.

Les parties s'entendent pour :

Dates de l'exposition	Du 4 au 25 février 2023	Aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque au public
Date d'installation	Les 2 et 3 février 2023	à 9 h 30
Date de démontage	28 février 2023	à 9 h 30
Atelier de découverte	Samedi 4 février 2023	10h – 12 h

Le partenaire s'engage à réaliser l'exposition et l'atelier de découverte à titre gracieux.

Article 2 : Installation de l'exposition

Le transport Aller/retour de l'exposition est pris en charge par le partenaire.

Le partenaire est tenu d'installer documents et objets et d'aménager son espace.

Le matériel mis à disposition ne pourra être transporté ou modifié par le partenaire

Article 3 : Objets et documents exposés

Toutes les formes d'expression artistiques sont admises. Toutes les copies ou reproductions sont refusées.

Chaque document ou objet devra comporter un système de fixation solide.

La Ville d'Amboise ne peut en aucun cas assurer la vente des œuvres présentées.

Le partenaire participant doit tenir à la disposition du public les informations relatives à tous les documents et objets exposés.

Article 4 -Communication

La communication (les affiches respectant la charte graphique de la Ville d'Amboise, les communiqués de presse...) est prise en charge par la Ville D'Amboise.

Les documents de communication porteront le logo de la Ville d'Amboise.

Article 5 – Surveillance et horaires de l'exposition

L'exposition ne sera visible par le public qu'aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

La surveillance de l'exposition sera assurée par le personnel de la médiathèque. Toutefois, s'il le souhaite, le partenaire est invité à venir échanger avec les visiteurs.

Lors d'une rencontre ou d'une animation programmée en amont, la présence du partenaire est indispensable.

Article 6 – Assurances

La Ville d'Amboise prend en charge l'assurance des objets et documents exposés durant la durée de l'exposition. Pour cela, il est impératif de faire parvenir la liste des œuvres exposées ainsi que leur valeur d'assurance à la médiathèque Aimé Césaire, une semaine avant le début de l'exposition. Les biens restent dans tous les cas, indemnisés sur la base d'une valeur à titre d'expert.

Les objets et les documents exposés dont la liste et la valeur n'ont pas été communiquées à la commune dans les conditions précitées ne sont pas garantis par l'assurance de la commune. A charge pour le partenaire participant de contracter une assurance personnelle.

La Ville d'Amboise ne prend pas en charge l'assurance pendant le transport (à l'aller et au retour) depuis le départ de l'établissement du partenaire jusqu'à l'emplacement que les objets et documents doivent occuper durant l'exposition et leur retour au même point.

Article 7 – Résiliation

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213700032-20221216-22_290-DE

La présente convention se trouvera suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte en cas de non-respect des clauses de la présente convention par le partenaire, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, et dans tous les cas reconnus.

Article 8 – Contentieux

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application des clauses du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrages...).

Fait en deux exemplaires, à Amboise, le

Le Maire d'Amboise,

Thierry BOUTARD

Le partenaire,

Manuela HURTAUD